

**COMMUNE DE QUEYRAC**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N°38**

L'an deux mil vingt-trois, le trente aout, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme CHAMBAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 9  
Date de convocation : 24/08/2023

**Présents** : Mme CHAMBAUD, M. PATRAS, Mme TRASSARD, M. INDA, Mme WEBER, M. CARBONNIER, Mme BEAUPIED, Mme CESBRON, M. LARDIN

**Absents** : M. LASSALLE (pouvoir à M. CARBONNIER), M. CATTOEN M. BOUILLEAU, Mme NIEUWAAL (Pouvoir à Mme BEAUPIED), Mme ROURE, M. ARDILLEY

**Secrétaire de séance** : Mme TRASSARD

**Auxiliaire du Secrétaire de séance** : M. VIDALOU, Secrétaire Général

**OBJET : ACOOMPTE CLSH « LES P'TITS POTES » SAINT VIVIEN 2023**

**Considérant** que la Commune de Queyrac souhaite que les enfants de la commune puissent disposer d'une structure pour être accueillis durant les vacances scolaires et les mercredis,

Le Conseil municipal, après avoir **délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés**,

**DECIDE** de payer une avance représentant 80 % de la moyenne du versement annuel des 2 dernières années, soit 1592.50 euros,

**CHARGE** Madame le Maire de réaliser tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.


Le 06/09/2023

Affiché le 06/09/2023

**Le Maire,**  
**Véronique CHAMBAUD**

**La Secrétaire de Séance,**  
**Cathy TRASSARD**



Envoyé en préfecture le 11/09/2023  
Reçu en préfecture le 11/09/2023  
Publié le   
ID : 033-213303480-20230830-D2023\_38-DE

Le Maire,

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère de la présente délibération ;
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat.